

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 40 – Togo*****Belgian Intervention***24 January 2022 |

Monsieur le Président,

Nous saluons les efforts déployés par le Togo depuis le dernier examen. Toutefois, la Belgique estime que des progrès peuvent encore être réalisés et se permet de formuler les recommandations suivantes:

**R1.** Etendre le champ des inspections du travail aux domiciles privés afin d’augmenter le nombre d’inspections auxquelles sont soumis les employeurs qui exploitent le travail des enfants, en particulier dans le secteur du travail domestique

**R2.** Prendre des mesures dans le but de promouvoir un environnement sûr, respectueux et facilitant pour la société civile, y compris en abolissant des mesures légales et administratives qui limitent de façon injustifiée la liberté d’association

**R3.** Donner des instructions claires aux responsables des forces de sécurité sur la prohibition absolue de la torture et sa pénalisation, et donner des instructions au parquet pour enquêter sur tout allégation de torture et mener les poursuites nécessaires des auteurs de tels actes

Merci, Mr. le Président.